10e ANNÉE — NUMÉRO 300

Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

VENDREDI 24 DÉCEMBRE 1880

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

Les personnes qui prennent un abonnement à la LIBERTÉ pour l'année 1881, reçoivent ce journal dès ce jour sans augmentation de prix.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
N. T. S. P. LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
A TOUS LES
PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES
ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE
ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

La cité sainte de Dieu, qui est l'Eglise, n'étant limitée par aucune frontière, *a reçu* de son fondateur une telle force que chaque jour *elle élargit l'enceinte de sa tente et elle étent les peaux de ses tabernacles* (1). Or, bien que ces accroissements des nations *chrétiennes soient dus principalement* au souffle intérieur et au secours de l'Esprit-Saint, extérieurement toutefois ils s'opèrent par le travail des hommes et à la façon humaine.

En effet, il convient à la sagesse de Dieu que toutes choses soient ordonnées et menées à leur fin par le moyen qui se rapporte à la nature de chacune d'elles. Mais ce n'est point par le moyen d'une seule espèce d'hommes ou d'œuvres que se fait cette accession de nouveaux citoyens à la Jérusalem terrestre. Car tout d'abord ceux-là sont au premier rang qui prêchent la parole de Dieu, et c'est ce que Jésus-Christ nous a enseigné par ses exemples et ses préceptes. C'est aussi ce sur quoi insistait l'apôtre saint Paul en ces termes : *Comment croira-t-on à celui qu'on n'aura pas entendu? Et comment entendra-t-on sans quelqu'un qui prêche? Donc la foi vient de l'audition, et l'audition s'obtient par la parole de Jésus-Christ* (2). Mais cette fonction appartient à ceux qui ont été consacrés régulièrement à cet effet.

Or, ceux-ci reçoivent une grande aide et *un grand secours* de ceux qui ont coutume soit de leur fournir les ressources tirées des choses extérieures, soit de leur obtenir les grâces célestes par des prières adressées à Dieu. C'est pourquoi l'Evangile loue les femmes qui *donnaient de leurs biens* (1) à Jésus-Christ prêchant le royaume de Dieu, et saint Paul atteste qu'à ceux qui annoncent l'Evangile, il a été accordé par la volonté de Dieu qu'ils vivent de l'Evangile (2). Semblablement, Nous savons que Jésus-Christ, parlant à ses disciples et à ses auditeurs, leur a donné cet ordre : *Priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson* (3), et que ses premiers disciples, à la suite des apôtres, avaient accoutumé de s'adresser à Dieu en ces termes : *Accordez à vos serviteurs de publier votre parole en toute confiance* (4).

Ces deux sortes de secours qui consistent à donner et à prier ont cela de particulier, qu'étant très utiles pour étendre plus loin les frontières du royaume des cieux, ils peuvent facilement être procurés par tous les hommes de quelque rang qu'ils soient. En effet, quel est l'homme de si petite fortune *qui ne puisse donner une* faible obole, et quel est l'homme, si occupé de grandes affaires qu'on le suppose, qui ne puisse quelquefois prier Dieu pour les messagers du saint Evangile! Or, les hommes apostoliques ont toujours eu coutume de fournir ces sortes de secours, et spécialement les Pontifes romains, à qui incombe surtout le souci de la propagation de la foi. Néanmoins, les moyens de se procurer ces secours n'ont pas toujours été les mêmes, mais ils ont été divers et variés, selon la variété de lieux et la diversité des temps.

A notre époque, comme on se plaît à poursuivre les entreprises difficiles en associant les conseils et les forces de plusieurs, nous avons vu partout se fonder des sociétés ; quelques-unes se sont même fondées à cette fin de servir à propager la religion dans certaines contrées. *Mais celle qui brille* entre toutes les autres, c'est la pieuse association qui s'est fondée en France à Lyon, il y a près de soixante ans, et qui s'est appelée du nom de la Propagation de la foi. Tout d'abord elle eut pour but de venir en aide à certaines missions en Amérique ; mais bientôt, comme le grain de sénevé, elle crut et devint un grand arbre, dont les branches portent au loin le feuillage, si bien qu'elle étend son action bienfaisante à toutes les missions sur tous les points de la terre. *Cette illustre institution* a été promptement approuvée par les pasteurs de l'Eglise et honorée par eux d'abondants témoignages d'éloges. Les pontifes romains Pie VII, Léon XII, Pie VIII, nos prédécesseurs, la *recommandèrent* vivement, et l'enrichirent d'indulgences.

Elle fut favorisée avec beaucoup plus de sollicitude encore et embrassée avec une charité vraiment paternelle par Grégoire XVI qui, dans sa lettre Encyclique publiée le 15 août de la quarantième année de ce siècle, a porté sur cette institution le jugement que voici : « C'est une œuvre assurément très grande et sainte, que Nous « estimons très digne de l'admiration et de « l'amour de tous les bons, celle qui est « soutenue, accrue, fortifiée par les modi- « ques offrandes et les prières quotidiennes « adressées à Dieu par chacun des fidèles ; « celle qui a été fondée pour subvenir aux « ouvriers apostoliques, pour exercer en- « vers les néophytes les œuvres de la cha- « rité chrétienne et pour délivrer les fidèles « de l'assaut des persécutions. Et il faut « croire que ce n'est pas sans une disposi- « tion particulière de la Providence qu'en « ces derniers temps elle ait été d'un si « grand avantage et d'une si grande utilité « pour l'Eglise. En effet, lorsque l'ennemi « infernal assaille l'épouse bien-aimée du « Christ par *des machinations de toutes* « sortes, il ne pouvait rien lui arriver de « plus opportun que de voir les chrétiens « fidèles s'enflammer du désir de propager « la vérité catholique, joindre les efforts de « leur zèle et de leurs ressources pour s'ef- « forcer de gagner tout le monde à Jésus- « Christ. »

Après avoir ainsi parlé, Grégoire XVI exhortait les évêques à travailler avec soin, chacun dans son diocèse, pour qu'une institution si salutaire prît chaque jour de nouveaux accroissements.

Pie IX, de glorieuse mémoire, ne s'écarta pas des traces de son prédécesseur ; car il ne laissa échapper aucune occasion de favoriser une société si méritante, et d'augmenter encore plus sa prospérité. En effet, par son autorité, de plus amples privilèges d'indulgences pontificales furent conférés à ses membres ; la piété des chrétiens fut excitée à venir au secours de cette œuvre, *et les principaux de ses membres*, dont on avait constaté les mérites singuliers, furent revêtus de diverses marques d'honneur ; enfin, certaines institutions, qui s'étaient adjointes à elle pour la seconder, furent *hautement louées et exaltées* par le même souverain Pontife.

Dans le même temps, l'émulation de la piété fit que deux autres sociétés se fondèrent, dont l'une s'appela de la *Sainte Enfance de Jésus* et l'autre des *Ecoles d'Orient*. La première se proposait de prendre et d'amener aux habitudes chrétiennes les malheureux enfants que leurs parents, poussés par la paresse ou la misère, exposent inhumainement, surtout dans les pays chinois, où cette coutume barbare est plus en usage. Ce sont ces enfants que recueille avec tendresse *la charité des fidèles, qu'elle rachète* parfois et qu'elle s'occupe de laver dans les eaux de la régénération chrétienne, afin qu'ils s'élèvent avec l'aide de Dieu pour l'espoir de l'Eglise, ou tout au moins que, s'ils viennent à mourir, le moyen leur soit donné d'acquérir le bonheur éternel.

L'autre société que nous avons rappelée s'occupe des adolescents et s'efforce par tous les moyens de leur inculquer la saine doctrine, en même temps qu'elle veille à écarter d'eux les périls de la fausse science à laquelle ils sont souvent exposés en raison de leur imprudente curiosité d'apprendre.

Du reste, l'une et l'autre société viennent au secours de la société plus ancienne qui a le nom de Propagation de la foi, et, unies avec elle par un pacte amical, elles conspi*rent au même but en s'appuyant aussi sur* l'aumône et les prières des nations chrétiennes ; car toutes ont pour objet de faire que, par la diffusion des lumières de l'Evangile, le plus grand nombre possible de ceux

(1) Is., LIV. 2.
(2) Rom., X, 14, 17.

(1) Luc, VIII, 3.
(2) I Cor., IX, 14.
(3) Math., IX, 38. Luc, X, 2.
(4) Act., IV, 29.

---

63 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES DRAMES DE LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

CHAPITRE I

PRISE AU PIÈGE

— Il y a du surin, dit le père Falot ; voulez-vous un médecin ?

— Le diable suffira pour cette besogne, dit-elle

— Maintenant, fit brusquement Falot, vous devez avoir ici le petit Jack, dont la livrée couvre le épaules de Bec d'Oiseau.

— Ah ! la misérable graine de bagne ! fit la Roublarde ; que la peste l'étouffe et qu'il crève sur le fumier.

— Je lui préparerai un autre avenir, dit Falot en se dirigeant vers une soupente munie d'un lit sur *lequel dormait Jack, d'un sommeil stupéfiant.*

— E: quel métier exercera-t-il, ce damoiseau ? demanda l'ogresse.

— Celui d'honnête homme, répliqua le chiffonnier.

Falot prit Jack, ivre de vin et d'opium, le plaça dans le fiacre, ordonna à Bec-d'Oiseau de se mettre près de lui puis, prenant la main de Césaire Niquel, qui se tenait debout près de la voiture :

— Laisse ces femmes, et va-t'en ! dit-il, si tu veux que Crucifix vive !

— Vous connaissez Crucifix ?

— Et je sais de quoi elle se meurt.

Césaire baissa la tête comme une bête farouche domptée, et s'éloigna de la portière, dont le père Falot s'approcha à son tour.

— *Madame, demanda-t-il à la femme du banquier*, d'une voix repectueuse, et avec cette nuance délicate, souvent imperceptible, *qui permet* de distinguer, même sous le plus humble habit, l'homme dont l'éducation est supérieure à son état, avez-vous confiance en moi ?

— Oh ! oui ! répondirent à la fois Diane et sa mère.

— Où que vous alliez, quoi que je fasse, vous ne me suspecterez pas ?

— Comment le pourrions-nous ? demanda madame Montravers ; vous nous avez sauvé la vie !

— Alors, fit le père Falot, je vous servirai moi-même de cocher.

Il ferma la portière, monta sur le siège et fouetta les chevaux, sans dire aux deux femmes où il avait l'intention de les conduire, mais il était hors de doute qu'il ne les ramenait pas à l'hôtel Montravers.

CHAPITRE II

L'EFFET ET LA CAUSE

L'angoisse n'avait cessé de grandir dans la chambre où Crucifix se débattait contre la mort; Jeanne, affolée de douleur, suivait sur le visage de sa fille la marche progressive de la souffrance.

L'enfant, les yeux fixés sur le grand christ placé au pied de son lit, semblait perdue dans une contemplation dont la puissance l'enlevait presque au sentiment de ses tortures. De temps en temps, cependant, la nature reprenait ses droits, alors une plainte, douce comme un gémissement d'agneau, s'exhalait des lèvres violettes de la jeune fille. Mais bien vite elle retrouvait son sourire résigné et murmurait ce mot plus sublime encore que le *Fiat voluntas tua :*

— *Magnificat !*

Oui, Dieu soit exalté, loué, béni par l'âme chrétienne, dans quelque état que se trouve la créature mortelle, souffrante et brisée ! Que la fleur de la bénédiction s'exhale de lèvres pâlies et du cœur déchiré. *Magnificat !* dernière et sublime expansion d'une joie *surhumaine. Magnificat !* résignation atteignant les hauteurs les plus magnifiques de l'homme éprouvé avec le Dieu de la douleur.

L'état de Crucifix s'aggravait d'heure en heure

Sa mère, agenouillée près de son lit, un bras passé sous la tête de la jeune mourante, essayait d'étouffer ses sanglots.

De temps en temps, Crucifix passait ses petites mains pâles sur les joues mouillées de larmes de sa mère ; elle ne lui parlait plus ; qu'aurait-elle pu lui dire ? La conviction de Crucifix, qu'elle souffrait pour le rachat de l'âme paternelle, avait passé dans l'âme de la mère.

Ce n'était plus seulement de la tendresse que lui inspirait sa fille, mais de la vénération. Elle la sentait défaillir, expirer dans ses bras, et si grande était la puissance d'âme de l'héroïque jeune fille, que la pauvre Jeanne, rapprochée du *cœur de cette enfant, brûlant foyer de piété chré*tienne, se sentait pénétrer par les effluves mystérieux de l'âme de cette jeune vierge.

Les deux petits garçons dormaient dans le même lit.

Quant aux trois petites filles, elles venaient de se réveiller et, surprises de voir leur mère debout la lampe brûlant encore, ne se rendant compte ni du jour ni de l'heure, elles se mirent à gazouiller comme font les oiseaux dans leurs nids à la pointe du jour. Leur gazouillement se traduisit en un cantique, dont l'air remonte sûrement à plus de deux siècles, et dont les naïves paroles semblaient charmantes sur ces lèvres d'anges.

La plus grande commença :

Ce sont trois dames d'Egypte, allant se promener;
Elles ont fait la rencontre du fils d'un charpentier.

Puis, les deux autres dirent avec Mariane ce refrain formé du nom de trois Marie :

Marie-Marthe ! Marie-Madeleine ! Marie-Salomé !

Rien ne saurait rendre le charme de ce nocturne chanté mystérieusement par ces voix ingénues. Il semblait, à les entendre évoquer les trois femmes qui suivirent Jésus au Calvaire, que l'on dût voir flotter leurs robes de saintes dans la chambre dénudée.

qui sont en dehors de l'Eglise soient amenés à la connaissance de Dieu et l'adorent, *avec Celui qu'Il a envoyé, Jésus-Christ.* C'est *donc à raison* que notre prédécesseur Pie IX, ainsi que nous l'avons indiqué, a loué dans des lettres apostoliques ces deux *institutions* et leur a libéralement octroyé de saintes indulgences. *(A suivre.)*

NOUVELLES SUISSES

Zurich

Après quatre jours de débats, le jury a déclaré Caspar Fürst coupable d'être l'instigateur de l'incendie du restaurant de l'Uto Kulm, et sa fille, Mme Frohn, du délit d'escroquerie, pour avoir indiqué comme perdu un bijou lui appartenant et porté dans la police d'assurance. En conséquence, la cour a condamné Fürst à *six ans de maison* de force et de privation de ses droits civiques ; son gendre Frohn, lequel avait avoué, à cinq *ans de la même peine*, et la femme de celui ci à six mois de maison de correction.

Fürst et Frohn sont solidairement condamnés à rembourser 175,400 fr. à la Caisse d'assurance cantonale, 27,457 fr. à la Société *d'assurance* mobilière suisse, 18,014 fr. à la Société l'*Helvetia*. En outre, Fürst doit supporter les cinq dixièmes des frais du procès, Frohn les quatre-dixièmes et la femme de ce dernier le dixième.

La condamnation des accusés a été accueillie avec satisfaction par l'opinion publique qui craignait un acquittement.

Jusque bien avant dans la nuit les abords du tribunal ont été assiégés par de nom*breux groupes qui voulaient voir reconduire* Fürst et sa fille. Comme on craignait un scandale, on a attendu jusqu'à 4 heures du *matin pour le sortir.*

Depuis l'émeute de la Tonhalle on n'a pas vu semblable agitation à Zurich.

Uri

L'administration des postes a créé, à Gœschenen, un dépôt de vêtements destinés aux conducteurs qui seront appelés à traverser le tunnel du St-Gothard, lorsque le passage par le col sera fermé. Les courriers utiliseront ainsi la voie *souterraine* et les voyageurs sont autorisés à faire de même à leurs risques et périls. De cette manière, une *interruption des communications* pendant une partie de l'hiver n'est plus à craindre.

Argovie

Un nommé Buttler, coupable d'avoir incendié cinq maison à Muri-Egg, a été condamné à la réclusion perpétuelle. Cet incendie avait cause la mort de six personnes !

Schaffhouse

L'*Intelligenz-Blatt* publie un appel électoral muni de 47 signatures, appartenant la plupart à des *industriels et à des artisans*, dans lequel on recommande aux électeurs de la ville de Schaffhouse une liste de can*didats pour* les élections au Grand Conseil dont M. le docteur Joos, membre du Conseil national, est exclu.

L'appel dit entre autres : « A l'*ennemi de* « l'industrie suisse, à l'agitateur, à l'auteur « de projets stériles, nous ne pouvons pas « continuer plus longtemps notre confiance. « Concitoyens ! Choisissez des hommes qui « *n'entravent pas par des motions oiseuses* « les délibérations de nos conseils, mais qui, « par des travaux sérieux, contribuent à la « prospérité du pays. »

Neuchâtel

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

M. Hénotelle, l'intrus de la Chaux-de-Fonds, vient de *donner sa démission*. Les *feuilles locales* faisent la chose, bien qu'elle soit certaine, sans doute par commisération pour ces pauvres vieux. Conspué des siens et fatigué de la comédie qu'il jouait, M. Hénotelle jette le masque pour des fonctions plus en harmonie avec ses goûts et ses aptitudes. Il se propose en effet, d'exploiter une boulangerie avec Mme veuve Barthélemy son associée. C'est le cas de dire pour le *coup, que le vrai n'est quelque fois pas* vraisemblable. Mais comme il doit attendre jusqu'à la St Georges prochaine pour prendre le tablier blanc, il continuera d'ici là ses fonctions pastorales. *On lui prête aussi l'in*tention de postuler plus tard une place d'instituteur au collège primaire. Qu'en *est-il ? je l'ignore ; mais un échec ne m'éton*nerait nullement, si telle était réellement son intention. En attendant, il pourra nous *donner une seconde édition du Passage d'un traître dans notre vallon*, avec cette variante qu'il pourra se dire cette fois-ci auteur et acteur. Bref, laissons les morts enterrer leurs morts, et contentons-nous de constater que l'édifice vermoulu du vieux-catholicisme craque un peu de tous côtés,

Genève

On connaît aujourd'hui le résultat général du recensement pour le canton de Genève. La population totale qui était de 93,239 habitants en 1870, est aujourd'hui de 101,637. C'est sur la ville et les communes de la banlieue, Plainpalais et les Eaux-Vives, que porte essentiellement l'augmentation.

La *ville qui avait 46,783 habitants en* 1870 en a maintenant 50,066. Les Eaux-Vives passent de 5,875 à 7,474 et Plainpa*lais* de 8,828 à 10,916. Les communes de la campagne sont stationnaires et il en est même un certain nombre, comme Avuzy, Bellevue, Choulex, Collet-Bossy, Lancy, etc dont la population s'est légèrement réduite.

Ce sont là des conséquences du mouve*ment général qui pousse la population ru*rale vers les villes, mouvement des plus regrettables, car il prive la compagne des bras dont elle a besoin et il ouvre la voie au paupérisme en accumulant *dans les ville des* forces inactives. Si on tient compte du résultat de ce recensement, Genève aura droit pour l'avenir *à cinq députés au Conseil* national au lieu de quatre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Paris, 21 décembre.

Comme vous pourrez *le remarquer dans* l'incident survenu à la Compagnie extra-parlementaire de l'Algérie, ce ne sont point les radicaux intransigeants, mais les oppor*tunistes qui sont en lutte ouverte avec le* gouverneur général.

M. Gambetta est le protecteur intime des deux Thomson. L'aîné qui siège à la Chambre, et qui a fait longtemps partie de la rédaction de la *République française*, alors que M. Gambetta en était rédacteur en chef, est celui même qui a donné sa démission *de membre de la Commission algérienne.* Nul doute que ses collègues opportunistes *suivent son exemple. La question est donc* plus grave qu'on ne le pense : les dissentiments vont s'envenimer à la suite de cet incident et la situation de M. Albert Grévy en dépit de ses pédantes prétentions et de la protection de son frère, pourrait bien être sérieusement compromise.

On prétend dans les cercles politiques que la retraite du gouvernement civil ne laisserait pas l'ombre d'un regret, tant en *Algérie qu'en France. Oublierait-on par* hasard, *les regrets personnels de l'intéressé?*

Il n'y a qu'à lire, du reste, le premier-Paris de la *République française* pour se *convaincre que l'autorité de M. Albert* Grevy est sérieusement discutée et sa situation plus gravement encore menacée.

Le journal de M. Gambetta critique avec verve gouailleuse, légèrement voilée, la prétention de « Monsieur frère, » de transformer *son gouvernement en une sorte de* ministère *sui generis* qui ferait de M. Albert Grevy « un fonctionnaire privilégié dans l'heureuse situation que M. de Mac-Mahon voulait assurer aux ministres de la guerre et de la marine. »

Ce qui est plus compromettant pour M. Grevy que ces railleries, ce sont les reproches contre l'inertie ou l'incapacité du gouverneur général de l'Algérie.

Il y a beaucoup de chances pour que l'affaire de l'amendement Brisson s'arrange entre la Chambre et le Sénat. La Chambre *évitera probablement un conflit afin de ne* pas rendre quasi impossible la candidature ministérielle de M. Brisson, à qui l'on réserve la succession de M. J. Ferry pour les débuts de la prochaine session. On a craint que le conflit lié directement à son nom, n'empêchât M. Grevy d'accepter M. Brisson comme *président du conseil.*

Tout en votant les modifications apportées par le Sénat au projet Brisson, la Chambre *pourrait bien se réserver, dit-on, de pousser* ensuite le cabinet à des mesures administratives contre le patrimoine des congrégations, *par exemple, à mettre sous séquestre les* biens des religieux expulsés. On trouverait des lois existantes, comme pour les décrets après le rejet de l'art. 7.

La première réunion électorale pour le renouvellement du néfaste conseil municipal de Paris a prouvé que l'élément conservateur et catholique pouvait être prépondérant dans plus d'un quartier, si chaque électeur accomplissait résolument son devoir anobli aujourd'hui par le caractère de protestation.

Parmi les électeurs qui remplissaient la salle Herz, on remarquait avec une profonde satisfaction, *confondus, pêle-mêle, de notables commerçants, de riches industriels, de* grands propriétaires, des boutiquiers, arti*sans, employés de commerce.* L'entente la plus complète s'est établie entre tous ces électeurs réunis pour discuter gravement, et non à coups d'injures comme dans les clubs démocratiques, leurs intérêts communs.

C'est sur le terrain pratique des affaires, des libertés publiques, également compromises et menacées par le conseil municipal actuel, *que les électeurs ont décidé, sur la proposi*tion de deux vaillants orateurs, M. Despatys, magistrat inscrit au *Livre d'Or*, et M. Barbes, notre excellent confrère et ami, que la lutte électorale devrait être livrée. Et comme *les corporations ouvrières représentent de* grands intérêts dans l'organisation sociale, on a décidé également de choisir les candi*datures ouvrières partout où elles offriraient* les conditions désirées de capacité et d'hon*nêteté. Puisse ce signal de la lutte électorale* être compris par nos amis des 36,000 communes de France, qui se lèveront en masse pour protester !

On craint que l'argent ne montre des exigences en liquidation. Les valeurs sur lesquelles s'exerce actuellement la spéculation, le Gaz et les Omnibus sont assez tourmentées. L'émoi causé par la faillite *Jules David* menace de prendre de graves proportions ; *les maisons similaires ont à faire face à de nombreux remboursements. De graves em*barras sont signalés.

Lettres parlementaires

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Paris, 12 décembre.

Le préfet de la Seine a voulu « laïciser par anticipation ». Tel a été le gros de la réponse du ministre Ferry à la question que lui posait M. Buffet au sujet de « l'épouvantable scandale » — le mot a été dit par l'honorable orateur, et M. Ferry n'a pas osé le relever — causé par les agents du préfet de la Seine, c'est-à-dire du gouvernement, dans « l'opération » de *l'enlèvement des* crucifix à coups de pieds et de balais devant les enfants.

*Ainsi, c'est pour « laïciser par anticipa*tion », au mépris de la loi de 1850 qui régit actuellement l'enseignement primaire, que les agents du gouvernement ont donné aux enfants réunis dans les écoles l'exemple du mépris le plus sacrilège pour le culte professé par leurs parents ; c'est pour « laïciser par anticipation » qu'on a brisé en mille miettes à leurs pieds statuettes de la Vierge, images de sainte croix du Christ, si bien que M. Ferry voulût-il aujourd'hui les remettre en leurs places, il ne trouverait aux « greniers municipaux » où on les a relégués que *des débris et des miettes?*

C'est pour « laïciser par anticipation », c'est-à-dire pour donner satisfaction à des *projets qui n'ont été votés et ratifiés par* aucune Chambre, et cela au mépris des lois existantes, réelles, celle-là, que le gouvernement responsable de ses agents a interdit aux Sœurs de St-Vincent de Paul, aux institutrices laïques et congréganistes de conduire le dimanche leurs enfants à la messe ?

Dira-t-on que cette partie des fonctions des instituteurs formellement reconnue par cette loi de 1850, qui veut que l'enseignement soit religieux, blessait la liberté de conscience ? La Commune elle-même, a dit M. Buffet dans un admirable mouvement d'éloquence indignée, n'a pas osé ordonner, faire, ce que n'a pas craint d'accomplir le *gouvernement actuel.*

Oh ! M. Ferry a usé des *échappatoires.* Il n'a appris que par M. Buffet l'enlèvement des crucifix, les bris de croix, digne suite *des bris de clôture et des violations du do*micile privé ! Quelques agents ont été « maladroits ». Mais M. Hérold a pu croire que la loi de 1850 n'ordonnait pas l'exposition d'emblèmes religieux. — Nos agents, préfets ou autres, je ne les connais pas, a dit M. Buffet. Je n'ai affaire ici qu'à un gouvernement qui n'a que deux choses à faire : ou désavouer ses agents et alors employer les moyens de répression qui sont en son pouvoir, ou les approuver et alors prendre l'entière responsabilité de leurs sacrilèges prémédités.

Et le ministre Ferry n'a rien répondu. Et devant ce silence aussi honteux, plus hon*teux peut-être en semblable circonstance,* que les actes de brutalité bestiale des Hérold, M. le baron de Lareinty a dû aux applaudissements de la droite déclarer qu'il transformait en interpellation la question posée avec une émotion si éloquente par M. Buffet, et qu'il en déposerait la demande à la fin de la séance.

A trois heures et demie, au Sénat, après la lecture du rapport de la Commission des finances sur le budget des recettes, M. de Lareinty a déposé *sa demande d'interpella*tion sur l'enlèvement des crucifix. M. Ferry acculé n'a pu refuser et la discussion a com*mencé immédiatement.*

M. de Lareinty a déclaré qu'il était impossible que, sur un pareil fait, la Chambre *haute ne se prononçât* pas par un vote. Il faut que chacun accepte devant le pays la *responsabilité de ses actes, il faut qu'un* scrutin public affiche les noms de ceux qui approuvent les outrages faits à la foi de leurs pères, de leur patrie. « Le patriotisme, a dit en terminant l'orateur aux applaudissements de toute la droite, y est intéressé aussi bien que la dignité du Sénat et la conscience publique. »

M. Hérold a répondu avec un cynisme grossier que la loi de 1850 ne contenait pas la moindre obligation au sujet du *mobilier des écoles primaires et s'est mis à plaisanter* sur les « accidents du déménagement. » « C'est une honte, c'est honteux, lui ont *crié*, aux applaudissements même du centre, MM. de Richemont et Fresneau. »

M. Hérold assez décontenancé, a balbutié : « J'ai dû tenir compte de l'opinion de la majorité de la population.

« *Vous insultez la ville de Paris, lui a-t-*on répondu. »

Sur ce, M. Hérold a changé de batterie et a mis en cause le sieur Ferry qui prétendait tout à l'heure qu'il n'avait appris l'enlève-

---

— *Mon Dieu!* dit Jeanne à Crucifix, la voix de tes sœurs te fatigue peut-être ?

— Je t'en prie, dit la *malade, laisse-les continuer* ce Noël que tu me disais quand, toute petite tu m'endormais sur tes genoux.

La blonde Mariane poursuivit :

— Que cherchez-vous, mesdames? je vous le [trouverai.
— Nous cherchons Jésus-Christ, Jésus de [Nazareth.

Et les trois voix reprirent ensemble l'invocation :

Marie-Marthe ! Marie-Madeleine ! Marie-Salomé !

Crucifix poussa un grand soupir et se tordit sur son lit, comme si on lui enfonçait un glaive dans le cœur.

Jeanne, à genoux pleurait comme pleurent les mères.

Et Mariane poursuivit :

— Ne cherchez *point, mesdames, il est res*[suscité !
Venez sur la montagne, je vous le montrerai.

Marie-Marthe ! Marie-Madeleine ! Marie-Salomé !

Mais, cette fois, le refrain des mignonnes fut couvert par un grand cri :

— Mon père ! mon père ! dit Crucifix.

Et elle resta roide, exangue, *et comme morte* sur son lit de souffrance.

Jeanne se releva haletante, passa ses mains brûlantes sur le visage glacé de la jeune fille, releva ses cheveux blonds épars sur *son front* baigné d'une sueur froide, et poussa un gémissement terrible.

— Morte ! morte !

Et la voix de Mariane et de ses sœurs murmura de plus en plus bas :

Marie-Marthe ! Marie-Madeleine ! Marie-Salomé !

La lampe qui, depuis quelques instants, ne jetait plus qu'une lueur intermittente rayonna d'une flamme plus vive et s'éteignit tout à coup.

*Les ténèbres et la mort avaient envahi la mai*son.

Les petits garçons s'éveillèrent et entendant les sanglots de Jeanne, ils s'étreignirent en pleurant.

Il est des scènes que rien ne saurait rendre cette jeune fille sans mouvement, cette mère aux abois, ces enfants, dont la petite poitrine s'emplissait de *cris étouffées, Mariane* et ses sœurs se berçant dans leur mélopée naïve, tout se confondait dans ce logis qui paraissait à jamais voué à la nuit, à la douleur, au trépas !

Cependant un jour blafard succéda à l'obscurité complète ; mais, cette aurore, plus lugubre encore que la lueur vacillante de la lampe, ajouta *au tableau quelque chose de plus sinistre encore. L'aube était grise et froide, et sa clarté glaçait* en quelque sorte les objets sur lesquels elle se glissait, contenue, avare, attristée.

Un bruit se fit dans l'escalier, bruit de pas hésitants, *exclamations étouffées*, auxquelles répondit une voix basse, qui paraissait encourager.

(A suivre.)

ment des crucifix que par M. Buffet et qui, suivant M. Hérold l'a, à la date du 10 novembre 1880, autorisé a procéder à cet enlèvement. Cette révélation de la complicité du ministre pris une fois de plus en flagrant délit de mensonge, a produit une vive émotion. Quels gouvernants!

M. Paris a déposé un ordre du jour ainsi conçu : « Le Sénat espérant qu'un acte administratif qui a profondément blessé la conscience publique sera réparé, passe à l'ordre du jour. » M. Ferry réclame l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé par 150 voix contre 132.

M. de Rozières propose un ordre du jour motivé autre que celui de M. Paris, mais auquel MM. de Lareinty et Paris déclarent se rallier. C'est également un ordre du jour de blâme.

M. Hébrard, pour sauver M. Ferry, vient déposer un ordre du jour qui tout en blâmant la manière dont s'est fait l'enlèvement, ne vise pas ceux qui ont donné l'ordre, c'est-à-dire les principaux coupables, seuls réellement responsables.

M. de Rozières réclame la périorité pour son amendement. Cette périorité est mise aux voix et adoptée par 150 voix contre 132. Second échec, non seulement pour M. Ferry mais pour ceux qui ont essayé de le repêcher. A 5 heures on vote sur l'ordre du jour de blâme Rozières qui sera très évidemment adopté par la même majorité. M. Ferry est frappé en pleine poitrine.

FRANCE

Les honnêtes gens sont à peine remis du légitime émoi causé par les actes d'iconoclaste prêtés au préfet de la Seine, que M. Hérold soulève l'indignation de tous les catholiques par de sceptiques et menaçantes déclarations.

« Le régime ancien s'en va par lambeaux, a dit le préfet de la Seine, au conseil municipal ; *cette législation qui m'oblige encore de m'arrêter, ne tardera pas à disparaître.* »

Et, à propos de quoi, M. Hérold tenait-il ce langage qui dénote les plus odieux projets ? En réponse aux plaintes d'un conseiller *intransigeant* contre le maintien de quelques salles d'asile où *les enfants prient à genoux!..... et contre les inspecteurs qui se moquent des idées rénovatrices du conseil!*

M. Hérold est devenu, entre les mains du conseil municipal, l'instrument le plus actif de l'œuvre de « déchristianisation » rêvée jadis par les énergumènes de la Commune.

IRLANDE

La police de Militown, mise au ban de la population par la Ligue agraire, se trouve dans l'impossibilité de se procurer des vivres.

Dans la réunion hebdomadaire de la Ligue agraire, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Davitt a condamné l'adoption aveugle du système dit *Boycotting*, et a dit que si les réunions de la Ligue agraire venaient à être interdites, la Ligue inviterait tous les comités locaux à tenir des réunions toutes les quinzaines, ce qui ferait 400 réunions. Le gouvernement aurait alors à résoudre le problème de savoir combien de troupes lui seront nécessaires pour poursuivre l'interdiction prononcée.

ALLEMAGNE

La ligue antisémitique continue à ne laisser aucun repos aux enfants d'Israël « de passage » à Berlin. Vendredi soir, plus de trois mille personnes ont tenu, dans les Reichshallen, une réunion dont les discours et les scènes sont l'objet de toutes les conversations. La *Gazette nationale* elle-même en donne en première page un compte-rendu détaillé ; bien que les « hommes de foi chrétienne et de race allemande » fussent seuls invités, les juifs figuraient en assez grand nombre et en divers groupes dans la salle. Leurs protestations, finirent par échauffer les ligueurs, qui se prétendaient chez eux. De là des cris, des huées, des chapeaux enfoncés, des expulsions successives, et finalement un certain nombre de visages de type sémitique et germanique ensanglantés.

La séance s'est terminée par le vote significatif des deux propositions suivantes :

« 1° Nous protestons contre les honteuses coquetteries *(sic)* que les libéraux échangent avec les juifs ; 2° nous déclarons que si les libéraux continuent ce manége, la bourgeoisie indépendante de Berlin se détournera d'eux complétement et passera sous la bannière conservatrice. »

Là-dessus, l'assemblée s'est séparée, chantant tour a tour ces deux refrains caractéristiques : « L'Allemagne par dessus tout » et « à la porte, Isaac! à la porte! Tout ce que le juif voit, il l'emporte ! »

Les mêmes feuilles qui nous rapportent ces incidents constatent que l'animosité des Russes contre les Allemands résidants en Russie s'accentue d'une façon inquiétante par suite des continuelles attaques de la presse et des agents particuliers. Elle se manifeste déjà chez le peuple russe de telle façon qu'il y a souvent en Russie des rixes dans les lieux publics entre les Allemands et les gens du pays. Les Russes les voient en effet pour le moment avec plus d'antipathie qu'ils n'en ont jamais éprouvée pour les Français, les Anglais et même les Turcs leurs ennemis héréditaires.

ASIE

Le dernier fait d'armes des Russes dans l'Asie centrale dont le télégraphe nous entretenait hier paraît n'avoir été qu'une sorte de « razzia » exécutée par la cavalerie russe. Cette cavalerie s'est emparée dans la nuit du 9 décembre d'un village forlifié, *nommé Kary, et a mis en déroute les Tekkes*, leur enlevant, malgré une résistance acharnée, plusieurs milliers de têtes de bétail. *Les Russes n'ont eu que deux blessés*, mais la dépêche ajoute que les Turcomans de Merw, au nombre de plusieurs milliers et ayant leur artillerie avec eux, s'avancent au secours des Tekkes.

Quant aux relations de la Russie avec la Chine, on écrit de Saint-Pétersbourg, que dans la conférence qui a eu lieu au ministère *des affaires étrangères, il y a quelques* jours, les plénipotentiaires se seraient fait *des concessions mutuelles. La Russie*, au lieu d'insister sur la possession de la vallée du Terek, comme on l'a dit par erreur il y a quelques semaines, consentirait à rétrocéder toute cette partie de l'Ili mais persisterait à vouloir conserver une partie du ter*ritoire qui serait destiné à servir de refuge* aux Dungans qui ont renoncé au protectorat chinois. On semble ajouter une grande importance, de part et d'autre, à ces stipulations.

CANTON DE FRIBOURG

Un de nos amis a reçu d'une famille fribourgeoise établie depuis de longues années sur une terre étrangère, une lettre dont il a extrait le passage suivant qui témoigne combien la mort de M. Louis Weck-Reynold a été un coup poignant pour le cœur de tout vrai conservateur fribourgeois.

« Nous avons lu avec d'inexprimables « angoisses les poignantes nouvelles de la « maladie d'abord, puis de la mort de notre « grand concitoyeu Louis Weck. Comme le « canton de Fribourg, comme la Suisse en« tière, nous avons été frappés au cœur, et « nous envisageons cette mort comme un « malheur public : c'est la plus grande proie « que la mort pouvait saisir en Suisse, et la « Suisse a prouvé, par le grandiose déploie« ment de ses sympathies et de sa recon« naissance, qu'elle a compris l'immensité « de la perte qui afflige la Suisse. Cet homme « illustre à tant de titres, qui a été frappé « debout dans l'exercice de ses fonctions, « emporte dans sa tombe les impérissables « regrets de toute une nation. Puisse Dieu « prendre en pitié le peuple qu'il éprouve si « *cruellement, et susciter un nouvel homme* « d'Etat qui marche sur les traces de ce de« vancier à jamais regrettable. Jamais prince « n'a reçu de pareils honneurs funèbres ; et « Louis Weck était vraiment un prince dans « l'ordre de l'intelligence. Qu'il repose en « paix ! »

—

Morat, 20 décembre.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis les grandes luttes de 1876, notre cité jouissait de la paix la plus prospère. La disparition de l'un ou de l'autre citoyen doué d'une humeur jalouse et dirigeante, lui avait *apporté le* calme de l'indifférence et semblait lui promettre pour longtemps un avenir exempt de toute commotion politique. Je ne parle pas des questions de personnes toujours importantes dans le *Murtenbiet* où les principes n'existent qu'à un état latant, et sont subordonnés à tous les problèmes que peuvent se poser des hommes voués avant tout à la recherche du bien-être.

Ces derniers jours Morat offrait un autre aspect. Une agitation inusitée était dans l'air, et dimanche nos habitants si apathiques et si doux, *marchaient aux urnes en rangs* serrés. Les électeurs semblaient se diviser en deux camps. De part et d'autre on se toisait, on marchait le poing fermé dans la poche, la provocation dans le regard : des conflits étaient imminents.

Mais de quoi s'agissait-il, pourquoi nos compatriotes, indifferents aux événements les plus graves dans le canton, étaient-ils en proie à une telle émotion ? La nomination d'un conseiller communal en remplacement de M. Petitpierre démissionnaire était à l'ordre du jour. L'honorable député avait demandé depuis longtemps des réformes, il voulait une plus grande économie et il s'est élevé en particulier contre le chiffre exorbitant des rétributions allouées aux divers employés de la commune. L'impôt est absorbé par les traitements, il produit 24000 fr. et les frais d'administration ascendent à 22000 fr. On me dit que l'intendant des domaines seul perçoit un salaire de 3000 fr. Les meilleurs raisons qui ont pu être données ont échoué contre l'idée bien arrêtée de la majorité de ne pas toucher aux récompenses décernées aux fidèles amis. Rien n'a pu briser cette résistance concertée, pas même l'état précaire de nos finances. Dans ces conjonctures, M. Petitpierre a cru devoir renoncer à son mandat qu'il ne pouvait remplir d'après sa conscience, il s'est retiré.

Une bonne partie de la population voulait le réélire et émettre ainsi un vote de défiance à l'adresse de la majorité du Conseil, et il eût été confirmé si, à la dernière heure, on n'avait pas fait circuler le bruit que M. Petitpierre n'entendait pas se prêter à cette combinaison. Les adversaires de l'administration pris au dépourvu se sont rabattus sur le nom de M. Théophile Kœrber candidature peu populaire qui a cependant recueilli 47 voix, 31 citoyens qui n'avaient pas été avertis ont déposé dans l'urne le nom de M. Petitpierre, et le docteur Stocker, candidat patronné par le Conseil, a été nommé par 85 voix. Ainsi la sécurité la plus parfaite est rendue à ceux qui émargent pour une part considérable au budget, et les pauvres contribuables n'ont que la ressource de payer avec résignation l'impôt destiné exclusivement à rémunérer ceux qui les gouvernent.

—

RECENSEMENT FÉDÉRAL

District de la Sarine

Fribourg	10904	11557	+	653
Arconciel	331	309	—	22
Autafond	92	94	+	2
Autigny	523	476	—	47
Avry-sur-Matran	322	371	+	49
Belfaux	351	414	+	63
Bonnefontaine	311	297	—	14
Chénens	256	292	+	36
Chésalles	72	70	—	2
Chésopelloz	103	120	+	17
Corserey	223	209	—	14
Corjolens	61	77	+	16
Corminbœuf	350	384	+	34
Corpataux	327	342	+	15
Cottens	369	369	—	—
Cutterwyl	98	77	—	21
Ecuvillens	488	466	—	22
Ependes	323	321	—	2
Essert	192	174	—	18
Estavayer-le-Gibloux	284	285	+	1
Farvagny-le-Grand	387	375	—	8
Farvagny-le-Petit	130	113	—	17
Ferpicloz	168	161	—	7
Givisiez	152	130	—	22
Granges-Paccot	273	279	+	6
Grenilles	99	108	+	9
Grolley	322	355	+	33
Illens	18	17	—	1
La Corbaz-Cormagens	223	244	+	21
Lentigny	317	313	—	4
Lossy-Formangueires	144	167	+	23
Lovens	130	143	+	13
Magnedens	88	98	+	10
Marly-le-Grand	303	383	+	80
Marly-le-Petit	100	107	+	7
Matran	323	315	—	8
Montécu	47	48	+	1
Montevraz	273	259	—	14
Neyruz	426	498	+	72
Nierlet	117	118	+	1
Noréaz	466	466	—	—
Oberried	149	156	+	7
Onnens	198	221	+	23
Pierrafortscha	199	194	—	5
Ponthaux	217	235	+	18
Posat	105	103	—	2
Posieux	264	331	+	67
Praroman	370	383	+	13
Prez	366	445	+	79
Rossens	372	364	—	8
Rueyres-St-Laurent	219	210	—	9
Sales	160	174	+	14
Senèdes	65	68	+	3
Treyvaux	905	952	+	47
Villars-sur-Glâne	405	477	+	72
Villarlod	206	188	—	18
Villarsel-le-Gibloux	165	201	+	36
Villarsel-sur-Marly	90	94	+	4
Vuisternens-en-Ogoz	533	535	+	2
Zénauva	70	84	+	14
Total	25544	26816	+	1272

Erratum. — C'est par erreur que, dans l'article sur la situation financière du canton de Fribourg, a été compris le compte du canton de St-Gall. N'offrant pas de similitudes avec les autres cantons comparés, il est demeuré incomplet et doit être totalement rayé du tableau.

—

Avis aux abonnés du BULLETIN DE PIE IX

Le Comité central ayant exprimé le désir que le compte-rendu de la réunion générale de Fribourg parût *in extenso* dans le Bulletin, on a trouvé plus convenable de réunir tous les documents de cette fête importante en une brochure, plutôt que de les disperser dans divers bulletins.

Cette brochure, qui forme un volume considérable (environ 120 pages in-8°), remplacera *les trois bulletins d'octobre, novembre* et décembre. Les associés n'y perdront rien puisque les trois bulletins réunis, ayant chacun 16 pages, n'auraient formé ensemble qu'un tout de 48 pages

Les abonnés du Bulletin vont recevoir incessamment cette brochure et aussitôt après paraîtra le Bulletin de janvier 1881, contenant les nouvelles des sections et le rapport du Comité central. *(Communiqué.)*

—

Nous nous permettons d'attirer l'attention des lecteurs de la *Liberté* sur un charmant ouvrage illustré qui est en vente à la librairie de l'*Imprimerie catholique*. C'est l'histoire de Joseph fils de Jacob, mise en parallèle avec l'histoire de Jésus fils de Dieu, dont il est l'image figurative. Chaque page de ce récit contient une gravure coloriée, d'une finesse remarquable et d'un goût exquis, comme d'ailleurs la plupart des gravures qui sortent de la maison Pustet de Ratisbonne.

Comme album d'étrennes, pour Noël ou le Nouvel an, rien de mieux. Le coloris éclatant des gravures doit plaire aux regards des enfants, et les personnes sérieuses remarqueront que le costume des personnages et le dessein des paysages sont en parfaite harmonie avec les notions historiques qu'on possède sur cette époque lointaine.

Quant au texte du récit, il ne le cède en rien à la beauté des tableaux. L'*Univers* qui a eu un article sur cet ouvrage, en a dit ; « Ce texte est un petit *chef-d'œuvre ;* les gravures sont supérieures à toutes les productions du même genre. » — Le célèbre écrivain Léon Gauthier dit, dans le *Monde*, que les gravures de cet album « sont un *véritable musée*, et que le texte est à lire par les parents aussi bien que par les enfants ». — Les *Annales catholiques* se servent de l'expression : « véritable bijou ». — Les *Semaines religieuses* de Saint-Claude, Dijon, etc., etc., en ont fait aussi un pompeux éloge.

Il existe à l'usage de l'enfance si peu d'ouvrages de ce genre que l'on ne saurait *rien recommander de plus beau et de plus* édifiant comme étrennes.

Voici la titulature de ce *véritable bijou : Joseph, fils de Jacob, figure de Jésus, fils de Dieu.* Treize splendides chromotypies. Texte par M. l'abbé Wittmann. Prix : 5 fr.

—

Concert

La musique militaire de landwehr de notre ville, donnera un concert, dans la grande salle de la Grenette, dimanche 26 décembre.

Le programme sera distribué à domicile et affiché au coin des rues.

Nous invitons nos lecteurs à assister nombreux à ce premier concert d'hiver.

Pour chanter devant l'arbre de Noël

—

LA NAISSANCE DU SAUVEUR

Pour ramener tous nos cœurs à la joie
A Bethléem est né un Saint-Enfant :
Oh! c'est Noël, c'est le ciel qui l'envoie,
Chantons sa gloire car il est Tout-Puissant.
Chantons ce Roi, qui pour nous vient de naître,
Avec les anges formons un grand concert ;
Avec les pâtres, allons le reconnaître,
Notre bonheur par lui nous est offert.

Quand les bergers dans les champs de Judée
Virent descendre du ciel resplendissant,
L'ange entouré d'une céleste armée
Chantant en chœur : *Gloire à Dieu Tout-Puissant!*
Leur corps tremblait d'une frayeur suprême
Et dans la peur ces enfants d'Israël,
Craignaient beaucoup, quand cet ange lui-même
Leur annonçait Dieu notre Emmanuel.

L'ange rentré dans sa haute demeure,
Ces hommes heureux courent d'un cœur content
A Bethléem pour voir ce grand mystère,
Et dans la crèche chercher le Saint-Enfant.
Nous tous aussi partons avec les mages,
Suivons l'étoile qui conduit au Sauveur ;
Allons lui rendre tous nos plus grands hommages
En lui donnant pour trésor notre cœur.

Chantons aussi pour adoucir nos âmes
Les saints époux avec l'enfant cachés,
L'ange envoyé du haut des cieux en flammes,
Chantons ainsi des hymnes inspirés.
Nous chanterons du saint Roi la naissance ;
Nous chanterons de Jésus la douceur ;
La souvenance unie à l'espérance,
La créature unie au Créateur.

François DUNAND.

BIBLIOGRAPHIE

Les Merveilles du mont Saint-Michel
Par Paul FÉVAL

La librairie Palmé possède, avec des illustrations superbes, le livre qui sera le grand succès de cette année pour les étrennes. C'est l'heure de saint Michel, c'est l'heure de l'héroïque bataille. Les *Merveilles illustrées du Mont Saint-Michel*, dont la réussite a été si vive l'an dernier, avaient besoin de voir la chaude éloquence de leurs pages traduite aux yeux par l'art du pinceau. Jamais œuvre ne fut mieux faite pour rehausser les jeunes âmes chrétiennes, pour les élever aux grandes idées de vaillance, de dévouement et de liberté. C'est un sonore et magnifique *Sursum corda!* entonné par la France elle-même, *par toutes les voix de notre histoire* nationale.

Nous n'avons point à faire l'éloge du livre, immense drame patriotique où l'érudition le dispute à l'éclat; c'est comme une gerbe formée de toutes les gloires françaises et dont *chaque fleur rayonne sous le* vol lumineux de l'ange de la patrie, versant l'eau du baptême français sur le front de Clovis, déployant l'étendard de Charlemagne, embrasant le cœur de saint Louis, soutenant les bras de Philippe-Auguste, dégainant l'épée de Jeanne d'Arc.

On ne saurait trop louer l'éditeur habile et fidèle qui a mis les ressources de sa puissante maison au service d'une œuvre, à la fois si belle et si véritablement *actuelle*, où toutes les angoisses des jours de châtiment passent sous les yeux du lecteur, suivies des miraculeuses compensations dont la miséricorde infinie paye toujours la prière, le repentir et la pénitence.

Un beau volume in-8°, orné d'un grand nombre de gravures sur bois.

Prix, broché, 8 fr.

Prix, riche reliure toile, à biseau, tranches dorées. 10 fr.

Prix, riche reliure demi-chagrin avec plaque, tranches dorées, 12 fr.

La même librairie met en vente en même temps une nouvelle édition (la huitième) du même livre, format in-12, à 3 fr. On y a joint de charmantes vignettes.

Adresser les demandes à M. Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saint-Pères, Paris ; ou à MM. Grosset et Trembley libraires à Genève.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Un accident est arrivé mardi matin à la gare de Payerne, dit le *Démocrate*. Au départ du train de 7 h. 25 pour Yverdon, une femme s'était engagée sur la voie au passage à niveau de Glatigny. La garde-barrière, Mme M., s'élança pour la retenir, mais repoussée et la machine arrivant, elle fut atteinte à la tête par le tampon, de sorte qne les deux femmes renversées sur les rails, furent tuées sur le coup. La femme M. avait le pied coupé, quant à la fille J., elle était horriblement mutilée et son corps ne formait plus qu'une masse informe et sanglante.

—

On lit dans le *Figaro* : » Le comte Constantin Branicki part en compagnie du baron Robert de Billing, pour une expédition des plus intéressantes. Ils vont en Afrique visiter le Sahara et la mer intérieure, afin de se rendre compte sur place, du plus ou moins de difficultés d'exécution que rencontreront les projets de M. de Lesseps. L'infatigable M. Lesseps a depuis longtemps l'intention de répandre la mer intérieure sur les sables du désert et faire du Sahara un vaste Océan.

» Cette entreprise doit céder le pas au percement de l'isthme de Panama. Mais elle est chère au cœur de l'illustre ingénieur. Il la réalisera certainement. M. de Lesseps aime l'Afrique comme une patrie. Son père, M. Mathieu de Lesseps, fut vingt ans consul général à Tunis. Il y est né. Le voyage du comte Branicki et du baron de Billing a aussi un but artistique. Le sol de l'Afrique garde enfouis beaucoup de souvenirs de l'art antique. »

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Bois à brûler

On peut se procurer en tout temps chez le soussigné, du beau bois de foyard bien *sec, à un prix très réduit.*

H 526 F. **Claude Ducarroz,**
(547) aubergiste à la Glâne.

La librairie **R. Jenni**, à **Berne**, vient de publier (à titre de nouveauté, à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel-An), un jeu de dés et de gages, bien digne d'être recommandé. Il est intitulé :

AVENTURES D'UN VOYAGE A TRAVERS LA SUISSE

Dans sa disposition, le jeu en question rappelle celui de l'Oie. Il a pour base l'idée d'un voyage à travers la patrie, accompagné d'aventures de toutes sortes. Au lieu des oies, les 60 écussons du tableau lithographié renferment des vues suisses artistement exécutés.

Nous estimons l'idée de ce jeu très bonne et le recommandons à toutes les familles.

Prix, cartonné, avec explications, collée sur toile 2 fr. On peut aussi se le procurer chez tous les libraires. (H 10173 X) (466)

Le Docteur Paul Weck

ouvrira son cabinet de *consultation le vendredi 17 décembre 1880, rue de Romont, 34.* Il recevra tous les jours de 1 à 3 heures.
(455)

Recouvrements et Agence d'affaires

LÉON GIROD

procureur

28, Grand'Rue à Fribourg, 28. (431)

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'inviter son honorable clientèle de la ville et de la campagne, à la **cassée** qui aura lieu le dimanche 26 décembre prochain à *l'auberge du Cygne*, à Fribourg.

(462) **L'aubergiste du Cygne.**

Ouverture de la Boucherie

JULES GENOUD

114, Rue du Pont-Suspendu

Samedi 4 décembre 1880. (435)

AVIS

A l'*Imprimerie catholique suisse*, on livre des cartes de visite dans les 24 heures.

Cartes ordinaires	2 fr. 50		le cent.
» glacées	2 » 80-3 fr. 50		»
» mates	3 » — 3 » 50		»
» ivoire	3 » — 3 » 50		»

Les annonces de l'extérieur du canton sont reçues par l'AGENCE HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève, Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc.

Compagnie d'assurances à primes fixes sur la VIE

L'URBAINE

(Compagnie anonyme)

Contre les accidents, Achats de nues propriétés et d'usufruits

Assurances de capitaux payables après décès, capitaux différés, Assurances mixtes à terme fixe avec ou sans participation, Assurances mixtes *avec participation annuelle* de 50 0/0 dans les bénéfices. Rentes viagères aux taux les plus avantageux, etc.

Capital social: 12 millions. Fonds de garantie: 26 millions. Siège de la Compagnie : 8, Rue Le Péletier, Paris.

Agent Général pour le canton de Fribourg: M. **Louis Carle,** 29 Grand'Rue, Fribourg.
H 518. F. (438)

Pour cause de départ, il sera exposé en vente, par voie de mises publiques, mardi 4 janvier prochain, dès les 2 heures du jour :

L'Hôtel du CHEVAL-BLANC, à Romont

avec ou sans mobilier. Cet Hôtel comprend deux vastes salles à boire, salle à manger, nombreuses chambres à coucher, deux excellentes caves avec leurs vases d'une contenance de plus de 20,000 litres.

Jeu de quilles très fréquenté, jardin attenant. Puits intarissable donnant l'eau à la cuisine. Magnifique vue sur les Alpes.

Cet établissement conviendrait aussi à un pensionnat de jeunes gens.

Pour visiter l'immeuble et pour traiter, cas échéants, avant les mises, s'adresser à Mme Veuve d'Hubert-Dévaud, à Romont. (460)

VIENT DE PARAITRE :

DIX ANS AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

le Comte Philippe de V***

Cet ouvrage forme deux beaux volumes in-8 de quatre à *cinq cents pages chacun*. C'est l'histoire au jour le jour, pleine d'émouvants récits et d'intéressants détails des dix dernières années du pouvoir temporel du glorieux et immortel PIE IX. Celui qui l'écrit est un témoin. Tout catholique voulant garder le souvenir si cher du grand PIE IX sera heureux de posséder cet intéressant travail

Prix des deux volumes : 5 francs.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg.

En vente à l'Imprimerie catholique :

LES QUESTIONS

DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. Al. LEFÈVRE
de la Compagnie de Jésus.

1 volume in-12, prix : **3** fr. **50**.

Table des matières

Dieu. — L'Homme. — Le Chrétien — L'Education. — La Destinée. — La Vie. — La Providence. — L'Immortalité. — La Fin des impies. — Le Salut. — L'Ame. — Les Conditions du salut. — Le Péché mortel. — *Le Péché véniel, ou la tiédeur.* — *La Mort.* — Le Jugement. — L'Enfer — L'Indifférence. — Le Respect humain. — La Femme forte. — Délai de la conversion. — La Confession (nécessité, — avantages.) — La Confession (facilité). — L'Eucharistie. — La Communion. — Les Conseils. — L'Amour de Dieu. — Le Ciel. — Le Sacré Cœur. — *La sainte Vierge.*

FAITES PASSER

CES BONNES VÉRITÉS

ABRÉGÉ

DES QUESTIONS DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. LEFEBVRE
de la Compagnie de Jésus

22e édition. — Prix : 40 cent.

NOTRE-DAME DE LOURDES
ET

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

A l'usage du clergé et des laïques instruits

Par le R. P. HILAIRE de Paris

Ex-Provincial et Custode général de l'Ordre des Frères-Mineurs, Capucin de la province de Lyon, Docteur en droit canonique et en théologie, Membre de l'Académie de la religion catholique, à Rome et missionnaire apostolique.

Prix : 6 fr.

PETITS EXERCICES DE MÉMOIRE

pour l'enfance

Par Ars. BLANC, instituteur

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Prix 50 centimes.

Approuvé par la Direction de l'Instruction publique.

En vente à l'Imprimerie catholique :

Conférences sur la divinité de Jésus-Christ, prêchées devant la jeunesse des écoles, par MGR FREPPEL, évêque d'Angers, prix **1** fr. **50.**

BOURSE DE GENEVE DU 23 DECEMBRE

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	95	—	95	95 1/2
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—
4 0/0 » 1880	—	—	—	—
5 0/0 Italien	—	85 25	88 15	88 30
5 0/0 Valais	—	—	—	1026
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	*480*	—	*479*	*481*
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	1020	1030
» *1878-79*	*461 1/4*	—	*460 1/2*	—
3 0/0 Jougne à Eclépens.	350	—	350	352
Franco-Suisse	365	—	362	365
4 0/0 Central-Suisse	—	—	464 1/2	465 1/2
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1016	1017
5 0/0 Jura-Berne	1032 1/2	—	1031	1033
Lombardes anciennes	276 3/4	—	276 3/4	277
» nouvelles	—	—	271 1/2	272 1/2
Autrichiennes nouvelles	—	—	365	—
Méridionales	266	—	265	266
Bons méridionaux	346	—	540	542
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer.	—	—	—	—

ACTIONS	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	129	129	129	130
» privilégiées	490	—	*488*	*491*
Central-Suisse	—	—	392	395
Nord-Est Suisse	—	172	216	217
» privilégiées	455	—	455	457
Union Suisse	153	155	152	155
Saint-Gothard	—	308	307	310
Union privilégiées	397	398	397	400
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	1110	—	—	*1310*
» de Genève	—	570	—	—
» *Fédérale*	—	—	—	445
Société suisse des chemins de fer	—	641	—	—
Banque des chemins de fer	—	—	6575	6615
» de Paris et Pays-Bas.	1145	1145	1145	1146
Crédit Lionnais	—	970	970	971
Association financière *genevoise.*	792	—	790	800
Omnium genevois	—	—	1250	—
Basler Bankwerein	—	—	712	715
Industrie genevoise du gaz	770	—	765	775
» belge du gaz	—	—	523	525
Gaz de Genève	—	—	545	550
» Marseille	—	—	683	685
Appareillage, Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

21 Déc.	AU COMPTANT	22 Déc.
98 68	Consolidés	98 58
84 60	3 0/0 Français	85 60
119 15	*5 0/0 id.*	*119 20*
— —	Or, à New-York	— —
127 50	Argent à Londres	127 50
	A TERME	
84 75	3 0/0 Français	84 75
119 25	5 0/0 id.	119 30
87 85	*5 0/0 Italien*	*88 05*
— —	3 0/0 Anglais	— —
12 30	5 0/0 Turc	12 37
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
75 35	4 0/0 Autrichien	75 50
1165 —	Banque de Paris	1167 50
983 75	Crédit Lyonnais	995 —
665 —	Mobilier français	666 25
1427 25	Crédit foncier	1438 75
668 75	Mobilier Espagnol	670 —
603 75	Autrichiens	603 —
1565 —	Gaz Parisien	1587 —
1242 50	Suez	1200 —